

BTS Tourisme

En Apprentissage

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Aptitudes et compétences visées :

Le titulaire du BTS tourisme est un professionnel qui informe et conseille les clients français et étrangers sur des prestations touristiques. Il est capable d'en finaliser la vente et d'en assurer le suivi commercial. Il crée et promeut des produits touristiques ; accueille et accompagne des touristes. Enfin il collecte, traite et diffuse l'information en lien avec le secteur du tourisme.

Ce professionnel possède une culture approfondie des métiers du tourisme (connaissance du cadre organisationnel et juridique, du marché et de l'organisation touristique...). Il doit, en outre, être attentif à l'application des principes et dispositifs liés au développement durable. La maîtrise des langues étrangères constitue, compte tenu du secteur d'activité professionnel, une évidente nécessité.

Il peut être employé dans les entreprises de tourisme (agences de voyages, tours opérateurs, centrales de réservation...), les organismes de tourisme territoriaux liés à des institutions locales régionales, voire nationales (offices de tourisme, comités départementaux et régionaux du tourisme...), les entreprises de transport de personnes (autocaristes, compagnies aériennes, transporteurs maritimes et fluviaux...) et les entreprises d'hébergement (clubs et villages vacances, hôtellerie de plein air...)

Compétences visées :

- Disposer de compétences relationnelles à mobiliser dans les métiers propres au secteur du tourisme ;
- Capacité à évoluer dans des environnements numériques et digitalisés ;
- Disposer de compétences pour travailler en équipe pour la réalisation de projets ;
- Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie ;
- Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale, en langue française et au moins dans deux langues vivantes étrangères (dont l'anglais) ;
- S'intéresser au management des entreprises et à leur environnement économique et juridique ;
- Avoir une bonne culture générale, en particulier en histoire et en géographie.

En Projet
pour la
rentrée
2025

Collège
Lycée Technologique et Professionnel
Centre de Formation Professionnelle
Unité de Formation par Apprentissage
13, avenue de Reims - 02200 Soissons

St Vincent
de Paul
SOISSONS

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé et Prérequis

Le BTS Tourisme est accessible après un bac général, un bac technologique ou un bac professionnel. Cependant certains profils sont plus enclins à suivre cette formation.

Le Bac professionnel : Services à la personne ; Hôtellerie Restauration ; Commerce.

Le Bac Technologique : STMG

Si vous avez choisi la voie généraliste, vous pouvez privilégier ces spécialités :

- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ;
- Sciences économiques et sociales ;
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Humanités, littérature et philosophie.



Modalités et délais d'accès

- Modalités : entretien, positionnement et recherche d'entreprises, signature d'un contrat d'alternance.
- Entretien individuel (motivation, projet professionnel, positionnement, adaptation de parcours)
- Etude du dossier de candidature
- Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge et de la signature d'un contrat d'alternance.
- Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)
- Possibilité de mise en œuvre d'équivalences et de passerelle

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Insertion professionnelle

Les titulaires du BTS tourisme disposent d'un large choix de débouchés tant en terme d'entreprises que de métiers. Les entreprises dans lesquelles ils s'insèrent peuvent être classées en 4 grands groupes :

- les entreprises de tourisme (agences de voyages, tours opérateurs, centrales de réservation, parcs d'attractions, sites de loisirs, loueurs de véhicules),
- les organismes de tourisme territoriaux (offices de tourisme, parcs naturels, comités départementaux et régionaux du tourisme, associations de développement patrimonial ou touristique),
- les entreprises de transports de personnes (autocaristes, compagnies aériennes et ferroviaires, transporteurs maritimes et fluviaux, croisiéristes),
- les entreprises d'hébergement (clubs et villages vacances, campings, chaînes hôtelières, centres de congrès et d'affaires).

Le BTS tourisme est conçu pour une insertion professionnelle. Les meilleurs élèves peuvent poursuivre leurs études en licence pro afin de se spécialiser dans un type de fonctions ou de services (management, commercialisation, e-tourisme) ou de tourisme (écotourisme, loisirs sportifs). De nombreuses licences professionnelles sont proposées dans ces différents domaines :

- licence pro métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques
- licence pro métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires
- licence pro tourisme et loisirs sportifs
- licence pro métiers du tourisme et des loisirs
- licence pro organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration
- licence pro agronomie spécialité valorisation des produits et des espaces montagnards
- licence pro commerce et distribution spécialité conception et commercialisation de produits touristiques
- licence pro développement de projets de territoires spécialité concepteur et accompagnateur en écotourisme, accueil, gestion touristique

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

Moyens et outils utilisés :

- cours magistraux ;
- études de cas ;
- visites et projets pédagogiques ;
- mises en situation.
- Salle de cours
- Salle de TP
- Supports déposés sur Ecole Directe



Enseignements généraux et professionnels :

- Culture générale et expression : 2 h (1ère année, 2ème année)
- LV1 (anglais) : 3 h (1ère année, 2ème année)
- LV2 : 3h (1ère année, 2ème année)
- Tourisme et territoire : 5h (1ère année, 2ème année)
- Gestion de la relation clientèle touristique : 6h (1ère année, 2ème année),
- Elaboration d'une prestation touristique : 8h (1ère année, 2ème année),
- Gestion de l'information touristique : 3h (1ère année, 2ème année),
- Atelier de professionnalisation : 3h (1ère année, 2ème année)
- Retour sur expérience 2 h (1ère année, 2ème année)

Formation de 1400 heures sur 2 années

Modalités d'évaluation

- BTS blancs s'effectuant durant les 2 années de la formation
- Bulletin semestriel
- Évaluation en continue durant les 24 mois
- Passage de l'examen du BTS de l'Éducation Nationale
- La formation permet de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences

Validation

Le diplôme est validé si la moyenne générale est ≥ 10 sur l'ensemble des épreuves de l'examen. Les candidats titulaires d'un BTS d'une autre spécialité, d'un DUT ou d'un diplôme national de niveau III ou supérieur seront, à leur demande, dispensés de subir l'épreuve U1 – Culture générale et expression. Toutes les notes ≥ 10 obtenues à l'examen pourront être conservées pendant une durée de 5 ans.

Nombre de participants

10 à 25 participants maximum

Durée de la formation

1400 heures sur 2 ans. 20 semaines de formation par an à l'UFA

Tarifs de la formation

Le tarif de la formation : 7664 €. Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Frais de formation : Aucun frais, les frais sont à la charge de l'employeur. Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Frais de formation : Aucun frais, les frais sont à la charge de l'employeur. Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap

Les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap sont envisagés en fonction du secteur professionnel et du projet du candidat.

Pour toute question relative à l'accueil de personne en situation de handicap veuillez contacter le coordinateur du secteur de l'UFA et le service Handicap de l'UFR

Taux de la session de 2024

NR : Non Renseignée, première année d'ouverture



Valeur ajoutée

- Aide à la recherche d'entreprises
- Préparation à l'élaboration des CV
- Préparation aux entretiens d'embauche
- Suivis réguliers en entreprise tout au long de la formation
- Visite d'entreprises

COORDONNÉES

UFA /CFP Saint Vincent de Paul
13, avenue de Reims
CS 60193
02200 Soissons Cedex

Tél : 03.23.59.96.30

Email : ufa@stvincentdepaulsoissons.net

Coordonnées du développeur
de Secteur : k.valentin@stvincentdepaulsoissons.net

Site internet :
www.stvincentdepaulsoissons.org

Facebook du secteur :
<https://www.facebook.com/SectionsTertiairesSVPsoissons>



Mise à jour du 11 avril 2025